

A V I S O F F I C I E L

**Assemblée ordinaire de la Commune mixte
de Montfaucon le 01 mars 2021
à 20.00 h. au complexe scolaire**

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 01 février 2021.
2. Fixer la subvention de base pour les nouveaux logements en 2021.
3. Fixer le prix de vente des terrains pour 2021.
 - a) Aisances ;
 - b) Aisances pour résidences secondaires ;
 - c) Aisances agricoles.
4. Discuter et approuver le budget 2021, fixer la quotité d'impôt et les diverses taxes communales.
5. Discuter et voter un crédit de Fr. 125'000.00 destiné à la pose de la couche d'usure dans les rues « Champs-Fleuris », « Clef des Champs » et Champs Mathias. Financement par un prélèvement sur provisions et le solde par un emprunt.
6. Discuter et voter un crédit de Fr. 45'000.00 destiné à l'achat d'un nouveau véhicule pour le service de la voirie et donner compétence au Conseil communal pour contracter et consolider l'emprunt nécessaire.
7. Prendre connaissance et approuver la modification de l'article 48 du règlement d'organisation.
8. Ratifier un crédit de Fr. 630'000.- pour la mise en conformité de la partie rurale et l'entretien de la partie habitation au domaine des Combes, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM.
Financement par un emprunt bancaire après déduction d'une participation éventuelle de tiers. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.
9. Ratifier un crédit de Fr. 270'000.- pour divers travaux au domaine du Bois Rebetez, pour la mise en conformité du rural et la construction d'une nouvelle fosse à lisier, pour le compte du Syndicat intercommunal GLM.
Financement assuré par une contribution de l'exploitant du domaine (selon convention du 8 février 2020), des recettes courantes et le solde par un emprunt bancaire. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour contracter l'emprunt nécessaire et le consolider à la fin des travaux.

10. Ratifier un crédit de Fr. 50'000.- pour la réfection du toit plat qui relie la maison d'habitation au rural au domaine de Sous la Côte pour le compte du Syndicat intercommunal GLM.
Financement par les recettes courantes. Donner compétence au Conseil d'administration du Syndicat intercommunal GLM pour consolider cet investissement à la fin des travaux.
11. Information sur la fermeture d'une classe d'école du cercle scolaire sur le site de Montfaucon.
12. Divers et imprévu.

La modification du règlement mentionné sous point 7 est déposée publiquement au Secrétariat communal, où elle peut être consultée 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées et par écrit, au Secrétariat communal.

Le PV de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au Secrétariat communal ou sur le site internet www.montfaucon.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au Secrétariat communal au plus tard 4 jours avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le PV sera approuvé sans lecture.

Le budget, les propositions de taxes et les commentaires pour l'année 2021 peuvent être consultés sur le site Internet www.montfaucon.ch .
Le budget complet en format papier est à demander au Secrétariat communal.

LE CONSEIL COMMUNAL